



INFORMATIONS SUR INSCRIPTIONS

BROCANTE DU 30 AOÛT 2026

PERMANENCES SPECIALES A L'OFFICE DU TOURISME

CABRIENS ET BROCANTEURS PROFESSIONNELS :
LE LUNDI 20 ET MARDI 21 JUILLET.

PARTICULIERS NON CABRIENS :
LE MERCREDI 22 ET JEUDI 23 JUILLET
(DE 9H A 12H ET DE 15H A 17H)

CONSTITUTION DU DOSSIER :

COPIE DE LA PIECE D'IDENTITE VALIDE

COPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE RECENT

COPIE DU K-BIS VALIDE POUR LES BROCANTEURS
PROFESSIONNELS.

UN CHEQUE DE CAUTION DE 50€ ET LE REGLEMENT DE
33€ (28€ POUR LES CABRIENS).

LIMITE DE UN STAND PAR PARTICULIER
Tout dossier incomplet ne sera pas recevable

